

Décret n° 2009 - 235 du 13 Août 2009

portant approbation du plan d'action de lutte contre la corruption,
la concussion et la fraude et pour l'amélioration de la gouvernance
en République du Congo

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du
Gouvernement.

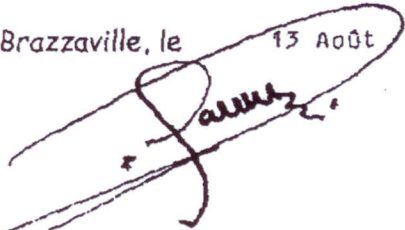
En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Est approuvé le plan d'action de lutte contre la corruption, la
concussion et la fraude et pour l'amélioration de la gouvernance en République du Congo
dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué
partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 13 Août 2009


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat, garde des sceaux,
ministre de la justice et des droits
humains


Aimé Emmanuel YOKA.-

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,


Pacifique ISSOÏBEKA.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité – Travail – Progrès

**PLAN D'ACTION DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION,
LA CONCUSSION ET LA FRAUDE ET POUR
L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE EN
REPUBLIQUE DU CONGO**

Approuvé par décret n° 2009 – 235 du 13 août 2009

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PLAN D'ACTION

Approuvé par décret n° 2009 – 235 du 13 août 2009

1. Généralités sur le Congo

Ancienne colonie française, la République du Congo a accédé à la souveraineté nationale le 15 Août 1960. Plusieurs changements de régimes et d'expériences politiques se sont succédé jusqu'en 1992, l'année du retour au multipartisme. Dans la suite, le Congo a connu trois guerres civiles en 1993 puis en 1997-1999. Ces guerres ont occasionné des préjudices énormes à la population et à l'économie du pays. Grâce aux efforts du nouveau Gouvernement et au soutien multiforme des partenaires nationaux et internationaux, la paix et la sécurité ont été restaurées dans le pays.

La capitale politique et administrative du Congo est Brazzaville (1 million d'habitants) et le principal port et centre économique est Pointe Noire (environ 900 000 habitants). Peuplé d'environ 4 millions habitants (estimation 2009), la République du Congo connaît un taux de croissance démographique annuel d'environ 2,9 %

La Constitution du pays, promulguée en 2002, fait du Congo un État de droit à trois pouvoirs :

- **le pouvoir exécutif** dirigé par un Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, élu au suffrage universel pour un mandat de 7 ans renouvelable une fois ;
- **le pouvoir législatif** composé de deux chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat ;
- **le pouvoir judiciaire** exercé par la Cour Suprême et les autres juridictions nationales.

Le découpage administratif du Congo subdivise le territoire national en douze départements. Le pays compte six communes dont Brazzaville et Pointe-Noire. Les langues nationales sont le Lingala et le Kituba. Le français est la langue officielle.

En dépit de ses richesses naturelles (le pétrole, le gaz naturel, le bois, la potasse, le zinc, l'uranium, le cuivre, la bauxite et des phosphates), le Congo reste très dépendant pour son développement des cycles d'appréciation des matières premières et principalement du pétrole. A plusieurs reprises, le retournement des prix du pétrole a très sérieusement remis en question les programmes de développement du pays et a engendré des tensions sociales. La population vit dans la pauvreté, comme en témoignent les indicateurs suivants :

- 50,7% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (67,4% en milieu semi urbain)
- faible accès de la population aux infrastructures scolaires et sanitaires ;
- accès limité au réseau de traitement et de distribution de l'eau potable ;
- insuffisance de la production et de la distribution d'énergie ;
- espérance de vie à la naissance estimée à 51,9 ans

La faiblesse des capacités institutionnelles, humaines, logistiques et financières due aux contraintes héritées de la période de conflits et à la jeunesse des institutions démocratiques Congolaises, ne permet pas encore au pays de tirer profit de ses ressources.

Engagé dans l'action de redressement du pays, en crédibilisant davantage les institutions de la République et en restaurant l'autorité de l'Etat, le Gouvernement a doté le Congo des organes de lutte contre la corruption et la fraude par le décret n°2004-323 du 8 juillet 2004 portant création de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude et la loi n°16-2007 du 19 septembre 2007 portant création de l'Observatoire Anti-corruption.

En raison de l'importance du rôle que doivent jouer ces organes, il est indispensable de cerner d'une part, la problématique de la corruption et l'état de la gouvernance en République du Congo, et d'autre part, de montrer l'action du Gouvernement depuis 2004 et de justifier la nécessité de la mise en œuvre d'un plan d'action national de lutte contre la corruption et éventuellement d'en dégager les orientations stratégiques.

2. Etat de la gouvernance et problématique de la corruption

2.1. Etat de la Gouvernance

Au plan de la gouvernance, il a été identifié les faiblesses suivantes:

Gouvernance politique :

- La gestion postélectorale souvent conflictuelle ;
- La faible participation des populations aux instances de prise de décision ;
- **La faiblesse de l'Etat de droit ;**
- Le rôle limité des organisations de la société civile et des médias.

Gouvernance administrative :

- **Une responsabilisation très limitée ;**
- Une décentralisation insuffisamment mise en œuvre ;
- La fraude et la corruption ;
- Les mauvaises prestations aussi bien dans les services publics administratifs que sociaux ;
- La gestion insuffisante des ressources humaines de l'Etat quant au traitement des agents, à la gestion de leur carrière et de la retraite.

Gouvernance macroéconomique et financière :

- La faiblesse des choix stratégiques ;
- La gestion budgétaire peu orthodoxe ;
- Un système financier peu efficace ;
- L'intégration régionale lente et timide.

Gouvernance des entreprises :

- des performances médiocres ;
- des facteurs d'inefficience liés à la gestion des ressources de l'entreprise, au contrôle et à la sanction ;

- Les mauvais services surtout dans le domaine des transports, de l'eau et de la fourniture de l'électricité.

Du secteur de la justice

Le système judiciaire congolais souffre de l'inefficience, du dysfonctionnement et de la faiblesse de ses infrastructures. Le diagnostic relève sur le plan matériel, la vétusté des locaux et sur le plan juridique, la vétusté du code pénal et du code de procédure pénale, ainsi que la non intégration en droit interne de certains textes internationaux ont été soulignées.

En définitive et de façon générale, au plan de la gouvernance et de responsabilisation, les difficultés subsistent encore dans l'application des textes officiels relatifs aux contrôles législatifs et judiciaires.

Problématique de la corruption

La corruption n'est plus un tabou en République du Congo. Les actions de lutte ont été jusqu'à une date récente sporadiques et axées essentiellement sur l'angle répressif. L'approche développée par la Cour Révolutionnaire de Justice dans les années 70 pour réprimer les détournements de fonds publics et sanctionner les saboteurs de l'économie nationale et celle de la Commission des Biens Mal-Acquis de la Conférence Nationale Souveraine créée en 1991 qui permettait la dénonciation des possesseurs des biens mal acquis ont été certes spectaculaires mais n'ont pas permis de mettre en place un mécanisme efficace et pérenne de prévention.

Le problème de la corruption est particulièrement critique du fait des conséquences négatives qu'elle a sur la gouvernance et le développement socio-économique. On peut les résumer comme suit :

- la corruption majore le coût des programmes de développement ;
- la corruption décourage l'investissement et fait obstacle à la croissance économique ; elle exerce un effet fortement dissuasif sur les investisseurs étrangers sérieux et encourage au contraire les opérations hasardeuses axées sur la recherche de rente ;
- la corruption entrave la collecte des recettes et alimente ainsi les déficits budgétaires et les déséquilibres macroéconomiques ;
- la corruption réduit l'efficacité de l'administration publique, fausse les décisions de dépenses publiques, détourne les fonds attendus de toute urgence dans les secteurs comme la santé et l'éducation vers des secteurs où règne la corruption ;
- la corruption restreint l'impact de l'aide au développement et incite à l'exploitation effrénée des ressources naturelles, ce qui accélère la « déplétion » du patrimoine environnemental ;
- la corruption affaiblit la primauté du droit, nuit à la réputation de l'Etat et sape la confiance que devrait lui accorder le public.¹

- La corruption pèse plus fortement sur les pauvres.

Pour limiter l'impact négatif de la corruption dans le pays, le Gouvernement a jugé approprié de bien cerner toutes les dimensions à travers deux études diagnostiques : la première avec l'appui du PNUD en 2003² et la seconde dans le cadre du Projet de renforcement des capacités de transparence et de gouvernance (PRCTG) menée par le cabinet CERTI en 2008.

Il ressort de l'étude de 2003 que 87% des personnes interrogées sont convaincues de l'existence de la corruption et de la fraude dans l'administration publique où les foyers de corruption sont identifiés dans les secteurs suivants : Douanes ; Impôts ; Police Nationale, Justice, Enseignement, Santé, Mairies.

Il ressort que les causes essentielles de la corruption au Congo sont :

- La faiblesse de contrôle ;
- le faible pouvoir d'achat des fonctionnaires et les bas salaires ;
- la faiblesse du secteur judiciaire ;
- le blocage des effets financiers des avancements des agents de l'Etat ;
- le chômage et la pauvreté ;
- la crise des valeurs ;

3. Evolution de l'action du Gouvernement depuis 2004

Suite à l'étude de 2003, il fut élaboré un Plan national de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude qui fût adopté en Conseil des ministres en juin 2004. Dans ce Plan, les stratégies de mise en œuvre étaient :

- le renforcement du système national en matière de prévention, de détection et de répression de la fraude, de la concussion et de la corruption et de tout autre acte assimilé à ces infractions ;
- l'adhésion et l'implication totales de l'ensemble des acteurs de la vie nationale à la lutte contre la corruption, la concussion et la fraude ;
- l'amélioration de la qualité du service public ;
- la moralisation de la vie publique ;
- le développement de la coopération régionale et internationale en matière de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude, notamment en ce qui concerne les transactions commerciales internationales.

Pour la mise en œuvre de ce Plan d'action, il avait été créé une Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude (CNLCCF) dont la composition était essentiellement constituée des ministres et les directeurs généraux des grandes administrations. Pour obtenir une plus grande efficacité dans la lutte contre la corruption, cette Commission a été réorganisée en 2007 dans sa composition actuelle. Un second organe appelé Observatoire anti-corruption a été créé afin de suivre la lutte contre la corruption, la concussion et la fraude menée par la CNLCCF.

Les résultats de l'étude diagnostique de 2008 citée infra montrent que la lutte menée a eu un impact limité sur la corruption, la concussion et la fraude.

4. Justification et orientations stratégiques du plan

4.1. Justification

La lutte contre la corruption, la concussion et la fraude engagée en 2004 semble jusqu'ici insuffisante, aussi bien dans son contenu que dans le degré de sa mise en œuvre.

Le Gouvernement congolais a pris l'engagement, dans le cadre de l'accès à l'Initiative PPTTE (Pays Pauvres Très Endettés) de renforcer la lutte contre la corruption et d'améliorer son système de gouvernance. C'est dans ce contexte que sont élaborés une nouvelle loi anti-corruption et un nouveau Plan d'action anti-corruption. L'objectif du Gouvernement est d'insuffler une nouvelle dynamique à la lutte contre la corruption, la concussion et la fraude.

Il est important de souligner que le Gouvernement a souhaité que la nouvelle loi anti-corruption ainsi que ses textes d'application et le nouveau Plan d'action prennent en compte les bonnes pratiques africaines et internationales en matière de lutte contre la corruption.

4.2. Orientations stratégiques

La rédaction de ce Plan anti-corruption a donc pleinement tenu compte de l'expérience du pays depuis 2003 et notamment des résultats de l'étude de perception de la corruption (2003) et de l'étude diagnostique sur la gouvernance en République du Congo (2008). Il a été élaboré en collaboration étroite avec les membres de la CNLCCF et de l'OAC. Il a aussi été tenu compte des bonnes pratiques internationales en matière de lutte contre la corruption qui ont enregistré des succès significatifs dans la lutte anti-corruption.

Enfin, il a donc également été tenu compte des conventions internationales tels que : la convention des nations unies contre la corruption de décembre 2003 et la convention de l'union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption du 11 juillet 2003.

Aussi, le présent plan national a pour objectif de lutter contre la corruption, la concussion, la fraude et les infractions connexes, de promouvoir la bonne gouvernance et de renforcer l'Etat de droit.

Pour qu'il ait un impact effectif, le présent plan de lutte contre la corruption a été élaboré conformément aux orientations stratégiques suivantes :

- la primauté de la force du droit et l'interdiction de l'arbitraire ;
- la transparence de l'action publique aussi bien au niveau des secteurs de l'administration, des institutions politiques que de la société civile ;
- l'efficacité et l'efficacit  dans le fonctionnement des services publics ;
- la contribution de la société civile dans la gestion de l'Etat.

Ces orientations stratégiques visent les objectifs suivants :

- promouvoir la bonne gouvernance par une gestion rationnelle de l'ensemble des domaines de l'Etat et surtout ceux porteurs de l'économie comme les secteurs pétrolier, forestier et les régies financières ;
- renforcer l'autorité de l'Etat par la promotion des valeurs éthiques et morales des agents de l'Etat, le respect des textes et le renforcement des contrôles à tous égards ;
- promouvoir l'information, l'éducation et la communication pour le changement des comportements ;
- renforcer la coopération internationale en vue de conclure des accords d'assistance et de partenariat en matière de lutte contre la corruption.

5. Mise en œuvre du Plan

Le Congo peut sans aucun doute atteindre les objectifs de son Plan. La stabilité politique retrouvée permet une bonne mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines.

La mise en œuvre du plan se fera au moyen du dispositif ci-après:

- L'exécution et la coordination du plan seront assurées, pour le compte du gouvernement, par la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption, la Concussion et la Fraude en collaboration avec les organes publics habilités ;
- Le suivi et l'évaluation du plan seront assurés par l'Observatoire Anti-corruption ;
- Eventuellement et selon la nécessité, des organes départementaux et des comités sectoriels dans les administrations sensibles feront le relai ;
- un mécanisme de mobilisation des fonds et de plaidoyer sera développé.

II. CADRE LOGIQUE DU PLAN D'ACTION NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LA CONCUSSION ET LA FRAUDE

Approuvé par décret n° 2009 – 235 du 13 août 2009

Cadre logique du plan

N°	Activités	Tâches spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable	Période de mise en œuvre (mois)			
								6	12	24	36
Actions transversales											
1	Procéder au lancement de la mise en œuvre du plan	- Préparation de la cérémonie de lancement ; - Tenue de la cérémonie	Participation des autorités, de la presse, du grand public et du corps diplomatique à la cérémonie	Mobilisation lors de la cérémonie (nombre de participants)	-Autorités - corps diplomatique - organes de presse - grand public	National	CNLCCF Gouvernement	*			
2	Procéder à l'adoption et à la promulgation de la loi Anti-corruption	- Examen de la loi en Conseil des ministres - Discussion et adoption du projet de loi par le Parlement	Promulgation par le Président de la République	Texte de Publication de la loi	Grand public	National	- Gouvernement - Parlement - CNLCCF	*			
3	Elaborer les textes d'application de la loi anti-corruption	Préparation des projets de textes. Faire procéder à la signature des textes	Textes d'application conformes à la loi	Publication des textes	Grand public	National	CNLCCF	*			
4	Vulgariser la loi Anti-corruption	- Elaboration des supports de la campagne de vulgarisation - Elaboration du calendrier - organisation de la campagne	La population est largement informée des mesures contenues dans la loi	Nombre de personnes sensibilisées	Grand public	National, départemental et municipal	CNLCCF	*			
5	Mettre en place une base de données sur la corruption	Acquisition des équipements ; collecte des données et mise en place d'un fichier	Base de données opérationnelle	Nombre de personnes ayant consulté la base de données	Grand public	National	CNLCCF		*	*	*
6	Obtenir les rapports des corps de contrôle et centraliser les informations liées à la prévention et à la lutte contre la corruption, etc.	Collecte et exploitation des rapports ; rédaction de fiches présentant les principaux résultats : publication des fiches sur le site Internet de la CNLCCF	- alimentation de la base de données - meilleure perception du phénomène de la corruption et meilleure coordination des actions de lutte	- Nombre de fiches synthèses produites par trimestre - Nombre de missions diligentes après exploitation	Organes de contrôle interne et externe	National, départemental et municipal	CNLCCF	*	*	*	*

Cadre logique du plan

N°	Activités	Tâches spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable	Période de mise en œuvre (mois)			
								6	12	24	36
Actions transversales (suite)											
7	Veiller à un meilleur accès des populations et des entreprises à l'information au niveau du service public	-Vulgariser l'information des services publics aux populations et aux entreprises en vue d'en assurer la gratuité et d'éliminer les entraves et blocages qui génèrent la corruption - veiller à ce que les sites Internet des services publics soient accessibles au grand public	- Accès au service public garanti pour tous - réduction sensible des tentatives de corruption, de fraude et infractions assimilées dans les services publics	- Nombre d'utilisateurs satisfaits par la qualité du service public - Nombre de personnes ayant consulté les sites des services publics	- Grand public - Services publics - entreprises publiques et privées	National	- CNLCCF - services publics - entreprises publiques et privées	*	*	*	*
8	Susciter l'adoption et la mise en œuvre d'une loi sur le libre accès à l'information	- Elaboration des TDR - sélection d'un consultant - supervision de l'étude - adoption de l'étude	Etude disponible	Rapport d'étude	Grand public	National	CNLCCF				*
9	Veiller à l'application de la loi sur les partis politiques	- Veiller à la possession par tous les partis politiques de la loi - suivi du financement des partis politiques	Les partis de l'opposition et du pouvoir sont satisfaits de la bonne application de la loi	Nombre de partis du pouvoir et de l'opposition satisfaits de l'application de la loi et ayant reçu régulièrement le financement	Partis politiques et grand public	National	- CNLCCF - MATD	*	*	*	*
10	Veiller à l'inventaire et à la protection du patrimoine de l'Etat	- Identification du patrimoine - inventaire du patrimoine - initiation des mécanismes de protection - Suivi de l'application des mesures de protection du patrimoine - mise en œuvre d'une législation assurant la protection du patrimoine de l'Etat	-Le patrimoine de l'Etat est maîtrisé et restauré - stricte application de la législation assurant la protection du patrimoine de l'Etat	- Le patrimoine de l'Etat est rendu public	- L'Etat - les collectivités locales	- National - Départemental - municipal	- Présidence de la République (DCLBA) MEFB -CNLCCF	*	*		*

Cadre logique du plan

N°	Activités	Tâches spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable	Période de mise en œuvre (mois)			
								6	12	24	36
Actions transversales (suite)											
11	Engager des investigations sur le respect du statut de la fonction publique et notamment le code moral et d'éthique des fonctionnaires et agents de l'Etat	- Préparation des investigations - mise en place d'une logistique - tenue des investigations	Les investigations sont réalisées deux fois au moins/an et le respect du statut de la fonction publique est obtenu	- Nombre des investigations tenues - nombre des agents de la fonction publique qui respectent le code moral et d'éthique	Les fonctionnaires	-National -départemental -municipal	CNLCCF MFP		*	*	*
12	Veiller à l'amélioration des conditions de vie des agents de l'Etat	- Revalorisation des salaires - amélioration de la sécurité sociale	-La nouvelle grille des salaires des fonctionnaires est adoptée par le Gouvernement - les mesures de sécurité sociale sont renforcées	Publication de la nouvelle grille des salaires des fonctionnaires et des nouvelles mesures sociales	Les fonctionnaires	National	-CNLCCF -organes publics concernés	*	*	*	
13	Engager la réflexion sur la nécessité de limiter la durée de certaines fonctions présentant des risques de corruption	- Identification des postes - préparation de la réunion de réflexion - organisation de la concertation - transmission des propositions au Gouvernement	Un texte réglementaire qui limite la durée à certains postes est pris	Publication du texte limitant la durée à certains postes	- Les postes concernés	National	- CNLCCF - organes publics concernés		*		
14	Veiller à l'application de la Constitution sur l'obligation de la déclaration du patrimoine par tout citoyen élu ou nommé à une haute fonction publique	- Elaboration d'un projet de loi sur la déclaration du patrimoine - adoption par le parlement	- La loi portant déclaration du patrimoine est promulguée - le dispositif de dépôt des déclarations est mis en place	- Publication de la loi - nombre de déclaration de patrimoines enregistrés par année	Hauts responsables de l'Etat et tous les élus du peuple	-National -Départemental -municipal	Gouvernement CNLCCF		*	*	*
15	Assurer une évaluation du niveau de corruption dans le pays	- Elaboration des TDR - sélection du cabinet ou du consultant - supervision - validation de l'étude	Le niveau de corruption du pays est évalué tous les deux ans	Publication des résultats de l'évaluation	Grand public	National	CNLCCF		*		*

LOGICIEL DE PLAN

N°	Activités	Tâches spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable	Période de mise en œuvre (mois)			
								6	12	24	36
16	Développer et exécuter un programme de coopération internationale en matière de lutte contre la corruption	- Identification des partenaires - Prise de contacts - élaboration et signature des arrangements administratifs ou des accords de coopération	- Le soutien des partenaires aux actions de la CNLCCF est acquis. - L'efficacité dans la lutte contre la corruption transnationale est renforcée	Publication des accords de coopération et d'assistance financière	Personnel des organes chargés de la lutte contre la corruption	National	CNLCCF MAE C	*	*	*	*
17	Mener des enquêtes et investigations sur les faits de corruption	- Réception des saisines ou engagement des auto-saisines - ouverture des dossiers - réalisation des missions - intervention des experts - transmission éventuelle au tribunal.	Les dossiers des personnes soupçonnées de corruption, de fraude et des infractions assimilées sont instruits.	- Nombre de dossiers traités - nombre de dossiers transmis au niveau des juridictions	Grand public	- National - départemental - municipal	-CNLCCF - organes publics concernés	*	*	*	*
18	Sensibiliser la population contre la corruption	- Préparation des campagnes multiformes de sensibilisation - organisation des campagnes	- Plus de deux tiers du public sont intolérants face à la corruption - au moins 60% des personnes victimes de corruption, de fraude et infractions assimilées déposent leurs plaintes à la CNLCCF	- proportion de la population victime de la corruption ayant déposé des plaintes à la CNLCCF	- Grand public - agents publics - secteur privé	National	CNLCCF	*	*	*	*
19	Faire adopter par les agents de chaque administration publique leur code de conduite et de déontologie spécifique	- identification des corps de l'administration qui ne disposent pas de code de conduite et de déontologie - Elaboration des codes de conduite et de déontologie - organisation des consultations participatives dans tous les secteurs - adoption et publication des codes.	-L'éthique professionnelle des agents de l'Etat est améliorée -Les agents publics adoptent des comportements favorables à la lutte contre la corruption.	Amélioration de la conscience professionnelle chez un grand nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat	Fonctionnaires et agents de l'Etat	- National - départemental - municipal	- Administrations concernées - CNLCCF	*	*	*	*
20	Créer un cadre de concertation entre les gouvernants et la société civile sur la lutte contre la corruption	-Réflexion au tour du cadre -adoption du cadre de concertation -convocation et tenue des concertations	Les préoccupations des populations sont prises en compte dans la lutte contre la corruption	- Nombre de concertations - nombre de participants - taux de satisfaction des populations	Grand public	- National - Départemental - municipal	- CNLCCF - organes concernés - Société civile	*	*	*	*

Cadre logique du plan

N°	Activités	Tâches spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable	Période de mise en œuvre (mois)			
								6	12	24	36
Actions transversales (suite)											
21	Elaborer des manuels d'usage et de procédures	- Identification des services - élaboration des manuels d'usage et de procédure - publication des manuels	Les populations sont informées des procédures d'usage dans les services	Publication des manuels par année	Grand public	- National - Départemental - municipal	- Secteurs concernés - CNLCCF	*	*	*	*
Gouvernance pétrolière et minière											
22	Veiller à la dotation de la Douane en vedettes de haute mer pour la surveillance maritime	- Susciter l'achat des vedettes - examiner avec la Douane les modalités d'acquisition des vedettes - veiller à la formation des douaniers marins	Les vedettes de surveillance sont acquises et la surveillance maritime est opérationnelle	- Nombre de vedettes acquises - nombre de douaniers formés - effectivité permanente de la surveillance maritime	Personnel des Douanes	- National - Départemental	- MEFB (DGDDI) - CNLCCF			*	
23	Veiller au suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et au processus de validation du Congo à l'EITI	- Prise de contact avec le Comité EITI - convocation et tenue de la réunion de concertation - analyse et synthèse des rapports du Comité EITI - intervention des experts	La Transparence et la sécurisation des recettes de l'Etat sont obtenues	Nombre de rapports transmis par le comité EITI analysés	- Comité EITI - Personnel CNLCCF - SNPC - Cotrade	National	CNLCCF	*	*	*	*
24	Effectuer une revue des audits du secteur pétrolier et des autres secteurs miniers reçus du Gouvernement	Demande et réception des audits. Examen et suite à donner. Intervention des experts	La Transparence et la sécurisation des recettes de l'Etat sont obtenues	Nombre d'audits reçus annuellement	Structures pétrolières et minières	National	CNLCCF	*	*	*	*
Gouvernance forestière											
25	Veiller à l'application rigoureuse du Code forestier	Demande et réception du Code forestier. Vérification de l'application du Code lors des investigations	Les dispositions du Code sont respectées	Nombre de rapports d'investigations	Personnel du secteur forestier (public, privé)	National et départemental	CNLCCF	*	*	*	*
26	Mener les investigations de lutte contre la corruption sur les recouvrements effectués par les agents de l'Etat auprès des sociétés forestières	- Programmation des missions d'investigations - réalisation et suite à donner aux résultats des investigations	Les pratiques de corruption sont décelées	Nombre de missions d'investigations par année	- Administration forestière - administrations des Douanes et impôts	National et départemental	CNLCCF		*	*	*
27	Veiller à l'application du principe de l'unicité des caisses en ce qui concerne le secteur forestier	- Inventorier les types de recettes et leurs modes d'encaissement actuels - organiser la centralisation des caisses	- La concertation est organisée - la centralisation est réalisée - la transparence et la sécurisation des recettes de l'Etat sont garanties	Nombre de caisses de centralisation	- Administration forestière - administrations des Douanes et impôts	National et départemental	- CNLCCF - organes publics concernés		*		

N°	Activités	Tâches spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable	Période de mise en œuvre (mois)			
								6	12	24	36
Gouvernance forestière (suite)											
28	Procéder à la revue des audits du secteur forestier reçus du Gouvernement	Demande et réception des audits. Examen des audits	La transparence et la sécurisation des recettes de l'Etat sont obtenus	Nombre de rapports d'audits transmis et examinés	Grand public	National	CNLCCF	*	*	*	*
Gouvernance financière											
29	Veiller au respect de l'application des textes en matière de dépenses publiques	- Identification des textes - Investigation pour déceler les détournements de chapitres et le dépassement des montants alloués - intervention des experts	- Les textes sur les dépenses publiques sont respectés - les détournements de chapitres et le dépassement des montants alloués sont décelés.	Nombre de cas de détournements de chapitres et le dépassement des montants alloués décelés.	MEFB	29National	CNLCCF	*	*	*	*
30	Procéder au suivi des recettes de l'Etat	Demande et réception de la situation sur l'évolution des recettes. Investigation	La transparence et la sécurisation des recettes de l'Etat sont assurées	Nombre d'investigation par année	Grand public	National	- MEFB -CNLCCF	*	*	*	*
31	Assurer la vulgarisation de la loi de règlement	- Réalisation des conditions de vulgarisation - Diffuser la loi dans les milieux professionnels	- La loi est vulgarisée par la voie de la presse aux populations - le respect de la loi de règlement est obtenu	- Nombre des émissions réalisées sur la loi - taux de satisfaction des usagers	Grand public	National	- MEFB - CNLCCF	*	*	*	*
32	Faire procéder à l'audit du système informatique des Douanes (Sydonia) par un consultant international assisté par l'OCI	- Elaboration des TDR - appel d'offres et recrutement d'un expert international - lancement de l'audit	- Les pratiques frauduleuses sont décelées - le système est amélioré	- Nombre de cas frauduleux détectés - proportions des aménagements apportés au système	Personnel de la Douane	National et départemental	- MEFB -CNLCCF	*	*	*	*
33	Faire procéder à l'audit du système informatique de la gestion de la dette (SYGAD) par un consultant international	- Elaboration des TDR - appel d'offres et recrutement d'un expert international - lancement de l'audit	- Les pratiques frauduleuses sont décelées - le système est amélioré	- Nombre de cas frauduleux détectés - proportions des aménagements apportés au système	Personnel de la CCA	National et départemental	- MEFB - CNLCCF	*	*	*	*
34	Procéder au suivi des recommandations sur la réalisation et la simplification de la chaîne de dépenses	Demande et réception des recommandations. Investigation sur leur application	L'exécution des recommandations est assurée une fois l'an	Taux de satisfaction des usagers	Grand public	National	CNLCCF	*	*	*	*

Laare logique au pian

N°	Activités	Tâches spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable	Période de mise en œuvre (mois)			
								6	12	24	36
Gouvernance financière (suite)											
35	Contribuer à la vulgarisation de la réglementation sur la passation des marchés de l'Etat et à son application	- Réalisation des conditions de vulgarisation - diffusion du code des marchés dans les milieux professionnels et auprès des opérateurs économiques	La transparence et l'efficacité dans la passation des marchés sont garanties	- Nombre de structures sensibilisées - nombre d'opérateurs économiques informés des dispositions du code des marchés	Grand public	National, départemental et municipal	CNLCCF ARMP MEFB	*	*	*	*
36	<u>Mener des investigations sur l'exécution des contrats et marchés de l'Etat</u>	Programmation des investigations. Tenue des investigations	La Transparence et l'efficacité dans l'exécution des marchés	- Nombre de marchés dont la procédure de signature est conforme - nombre de marchés dont l'exécution est conforme	Grand public	National, départemental et municipal	CNLCCF ARMP MEFB	*	*	*	*
37	Veiller à l'accès du public aux informations sur le niveau d'exécution des travaux relatifs aux contrats et marchés de l'Etat	- Inventaire des marchés conclus - Ouvrir un guichet d'information - publication dans le site Web.	L'information sur l'exécution des marchés publics est mise à la disposition du public	- Nombre de marchés recensés - nombre de fiches synthèses des marchés publiés sur le site - nombre de visiteurs de guichet	Grand public	National	CNLCCF			*	*
38	Faire procéder à l'audit de la dette du Congo et des prêts gagés par un cabinet international	- Elaboration des TDR - appel d'offres et recrutement d'un cabinet international - Lancement et suivi de l'audit	La transparence dans la gestion de la dette nationale est garantie	- Volume de la dette - nombre de bailleurs de fonds du Conso recensés	Grand public	National	CNLCCF		*		
39	Faire procéder à l'audit de l'administration fiscale	- Elaboration des TDR - appel d'offres et recrutement d'un cabinet international - lancement et suivi de l'audit	La transparence dans la gestion de la fiscalité est garantie	- Nombre de personnes assujetties - volume des recettes	Grand public	National	CNLCCF		*	*	*
Secteur de la justice et de la police											
40	Contribuer à la vulgarisation des Codes de conduite des agents de la police et de la justice	- Demande et réception du Code - élaboration des stratégies de vulgarisation - programmation et vulgarisation	L'éthique des agents de la police est améliorée	- Nombre de supports élaborés pour la vulgarisation - Nombre d'agents de police sensibilisés	Agents de police	National	CNLCCF		*		

cadre logique du plan

N°	Activités	Tâches spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable	Période de mise en œuvre (mois)			
								6	12	24	36
Secteur de la justice et de la police (suite)											
41	Veiller au renforcement des capacités de l'Inspection des services de police	contact avec l'Inspection de police. Collecte des doléances	Le bon rendement de l'Inspection des services de police est assuré	- Taux de satisfaction des autorités - taux de satisfaction de la population	Inspection des services de police	National	-CNLCCF - organes publics concernés	*	*	*	*
42	Veiller au renforcement des capacités de l'Inspection et des services judiciaires	contact avec l'Inspection des services judiciaires. Collecte des doléances Formation	Le bon rendement de l'Inspection des services judiciaires	- Taux de satisfaction des autorités et usagers - Nbre de structures adaptées à la lutte créées	Inspection et services de justice	National	-CNLCCF - organes publics concernés	*	*	*	*
Secteurs sociaux											
43	Veiller à l'application du CDMT (Cadre de dépenses à moyen terme) Education	Demande et réception du CDMT. Investigation sur l'application du CDMT Education	Le respect des quotas des dépenses budgétaires est assuré chaque année	- Volume des dépenses - taux de satisfaction du niveau des dépenses	Personnel de l'enseignement	National	CNLCCF	*	*	*	*
44	Veiller à l'application du CDMT (Cadre de dépenses à moyen terme) Santé	Demande et réception du CDMT. Investigation sur l'application du CDMT Santé	Le respect des quotas des dépenses budgétaires est assuré chaque année	- Volume des dépenses - taux de satisfaction du niveau des dépenses	Personnel de la santé	National	CNLCCF	*	*	*	*
45	Veiller à la répression des actes de harcèlement sexuel et de ventes des notes perpétrés par les enseignants	- incitation à la dénonciation - investigations (enquêtes sur le terrain) - saisine des tribunaux	L'éthique de l'enseignant est améliorée et la jeune fille élève est mieux protégée	- Nombre de dénonciations - nombre d'enquêtes et d'investigations réalisées - nombre de dossiers transmis aux tribunaux	Grand public et personnel de l'enseignement	National	CNLCCF	*	*	*	*
46	Faire procéder à l'introduction dans l'enseignement d'un volet d'éducation civique sur la corruption	- Elaboration du cadre de concertation - concertation avec le Haut-commissariat à l'Instruction civique et les Départements ministériels concernés - élaboration des modules - formation du personnel enseignant	Les modules sur la corruption sont introduits dans les programmes de formation	- Nombre d'enseignants formés - volume horaire des enseignements sur la corruption	Grand public, personnel du Haut-Commissariat et de l'enseignement	National, départemental et municipal	-CNLCCF - organes publics concernés	*	*	*	*
47	Développer l'utilisation des cartes de notation par les citoyens sur les services publics de santé et d'éducation	- Développer les TDR - démarcher les donateurs - trouver le financement - contacter les consultants	La qualité des services publics de la santé et de l'éducation est appréciée par les usagers	- Nombre de cartes de notation distribuées par année - taux de satisfaction des usagers	Grand public	National, départemental et municipal	CNLCCF	*	*	*	*

III. RISQUES, MESURES DE REDUCTION DES RISQUES ET EVALUATION DU RISQUE

Approuvé par décret n° 2009 – 235 du 13 août 2009

Le tableau ci-dessous résume les éléments qui risquent de réduire l'impact du plan d'action.

Risques, mesures de réduction des risques et évaluation du risque

N°	Risques	Mesures de réduction des risques	Evaluation du risque
1	La volonté politique de lutter contre la corruption n'est pas suffisante chez certains hauts responsables de l'Etat	Accroître la sensibilisation et l'implication des hauts responsables de l'Etat dans la lutte contre la corruption.	Moyen
2	L'organisation de la Commission est mal adaptée pour exécuter avec performance les mesures de lutte anti-corruption	Réorganiser la Commission afin de la doter des capacités d'action plus importantes, en renforçant son secrétariat permanent et en faisant que les membres qui la composent lui soient affectés en permanence	Moyen
3	La Commission n'a pas les ressources humaines et financières adéquates pour s'acquitter de ses missions.	Le Gouvernement veillera à ce que le budget annuel de la commission soit en adéquation avec les exigences du plan.	Elevé
4	L'organisation de l'Observatoire est mal adaptée pour mieux s'acquitter de ses fonctions.	Réorganiser l'Observatoire Anti-corruption afin de mieux entreprendre le suivi évaluation des activités du plan	Moyen
5	Les réformes du secteur public qui pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de la lutte contre la corruption (réforme des politiques économiques, réforme de la fonction publique, réforme judiciaire, réforme législative et autres) n'avancent pas assez rapidement	Le Gouvernement doit poursuivre le programme de réforme du secteur public et il doit solliciter davantage l'assistance de ses partenaires au développement pour la mise en œuvre de ces réformes.	Elevé
6	Manque de collaboration entre la Commission et les organes de contrôle interne, externe et de répression dont les actions ont un impact direct sur la lutte contre la corruption	Le Gouvernement devra organiser des concertations avec les organes et structures concernés sur des règles claires de collaboration.	Elevé
7	L'adhésion et l'implication de tous les acteurs à la lutte anti-corruption est difficile à réaliser si la protection des témoins et des dénonciateurs n'est pas assurée	Garantir efficacement la protection des dénonciateurs et des témoins des actes de corruption et infractions connexes.	Moyen
8	Les partenaires internationaux ne soutiennent pas suffisamment la Commission	les partenaires internationaux devraient suffisamment soutenir la commission en lui apportant assistance.	Moyen
9	Insuffisance des structures carcérales	Poursuivre la construction des maisons d'arrêt dans tous les chefs lieu de département	Elevé

IV. CADRE DE SUIVI EVALUATION

Approuvé par décret n° 2009 – 235 du 13 août 2009

Cadre de suivi évaluation

N° des activités du Plan	Niveau de résultats	Indicateurs à vérifier	Source de vérification	Période de collecte	Responsable de Suivi	Conditions de réussite de l'activité	Risques liés aux résultats
Actions transversales							
1	Extrants (résultats à court terme)	Nombre de participants à la cérémonie	Rapport	Dans l'immédiat	OAC	Large médiatisation	Faible mobilisation
2	Extrants	Texte de promulgation de la loi	Rapport	Dès promulgation de la loi	OAC	Adoption de la loi par le parlement	Retard de la procédure d'adoption
3	Effets (résultats à moyen terme)	Publication des textes	Rapport	annuelle	OAC	Adoption de textes en Conseil des Ministres	Non soumission des textes
4	Effets	Nombre de personnes sensibilisées	Rapport de sondage	semestrielle	OAC	Large médiatisation	Non sensibilisation de l'arrière pays
5	Effets	Nombre de personnes ayant consulté la base de données	Rapport de statistique	2 ^{ème} Année après le lancement du Plan	OAC	Formation des web masters	Faible alimentation du site web
6	Effets	- Nombre de fiches synthèses produites par trimestre - Nombre de missions diligentées après exploitation	Rapports	De la 1 ^{ère} à la 3 ^{ème} année	OAC	Organisation des concertations par le Gouvernement	Manque de suivi de résultats des concertations
7	Impact (résultats à long terme)	- Nombre d'utilisateurs satisfaits par la qualité du service - Nombre de personnes capables de décrire les mécanismes de fonctionnement des services - Nombre de personnes ayant consulté les sites des services publics	Rapports des sondages	3 ^{ème} année	OAC	Application des réflexions	-absence d'informations du grand public -absence de formation des cadres chargés d'application des réflexions
8	Effets	Publication de l'étude	Rapport	3 ^{ème} année	OAC	Mobilisation de l'ensemble des structures habilitées	Manque de suivi dans la concrétisation de l'objectif
9	Effets	Proportion des partis du pouvoir et de l'opposition satisfaits de l'application de la loi et ayant reçu régulièrement le financement	Rapport de suivi	Chaque année	OAC	Réalisation des sondages auprès des partis politiques	Insuffisance des données
10	Effets	- Le patrimoine de l'Etat est rendu public - Publication d'une nouvelle législation sur le patrimoine de l'Etat	Rapport de publication Texte de loi	1 ^{ère} année et suivantes	OAC	-Réalisation de l'enquête -Adoption de la loi par le parlement	Difficultés d'accès ou indisponibilité de la documentation ou des archives

N° des activités du Plan	Niveau de résultats	Indicateurs à vérifier	Source de vérification	Période de collecte	Responsable de Suivi	Conditions de réussite de l'activité	Risques liés aux résultats
Actions transversales (suite)							
11	Effets	- Nombre des investigations tenues - proportion des agents de la fonction publique qui respectent le code moral et d'éthique	Rapports des investigations	1 ^{ère} à 3 ^{ème} année	OAC	Convocation des commissions de discipline et commissions paritaires	-Non application des résultats des investigations -Interférence dans les missions d'investigation
12	Effets	Nouvelle grille des salaires des fonctionnaires	Textes de publication	1 ^{ère} à 2 ^{ème} année	OAC	Adoption des textes par le gouvernement	Situation économique défavorable
13	Effets	Etude disponible	décret ou arrêté	2 ^{ème} année	OAC	Adoption du projet de texte par le gouvernement	Etude non abouti
14	Effets	- Publication de la loi - nombre de déclarations des patrimoines enregistrés par année	Texte de loi Rapports annuels des déclarations	1 ^{ère} à 3 ^{ème} année	OAC	Adoption du projet de loi par le parlement	Lenteur de la procédure législative
15	Impact	Publication des résultats de l'évaluation	Rapports des sondages	2 ^{ème} - 3 ^{ème} année et après	OAC	Réalisation des sondages	Insuffisance des données et des moyens
16	Effets	Publication des accords de coopération et d'assistance financière	Accords de partenariat	Chaque année	OAC	Efforts dans la recherche des partenaires	Manque d'initiative
17	Effets	- Nombre de dossiers traités - nombre de dossiers transmis au niveau des juridictions	Rapports	Chaque année	OAC	Bonnes conditions et bonnes conduites des investigations et enquêtes	Interférence dans les missions d'investigation et non application des rapports d'investigation
18	Effet	- proportion de la population victime de la corruption ayant déposé des plaintes à la CNLCCF	statistiques	Chaque année	OAC	sensibilisation du grand public et facilité d'accès à la commission	La faiblesse des organes de lutte contre la corruption et le manque de confiance du grand public
19	Effets	Niveau de conscience professionnelle chez des fonctionnaires et agents de l'Etat	Rapports des sondages	2 ^{ème} à 3 ^{ème} année	OAC	Implication de l'ensemble des agents pour une meilleure prise de conscience	absence de conscience professionnelle

N° des activités du Plan	Niveau de résultats	Indicateurs à vérifier	Source de vérification	Période de collecte	Responsable de suivi	Conditions de réussite de l'activité	Risques liés aux résultats
Actions transversales (suite)							
20	Effets	-Nombre de concertations -Nombre des participants aux concertations -Taux de satisfaction des populations	Rapports sondages	1 ^{ère} à 3 ^{ème} année	OAC	Large participation de la société civile aux concertations	-absence de sensibilisation -la société civile est désintéressée
21	Effets	Publication des manuels	Rapports et textes de publication	2 ^{ème} à 3 ^{ème} année	OAC	Bonne identification des questions liées à l'accès et à la qualité des services publics	Des manuels d'usage et de procédure non adaptés à la réalité
Gouvernance pétrolière et minière							
22	Effets	- Nombre de vedettes acquises - nombre de missions de surveillance effectuées par mois	Bons de livraison des vedettes Rapports des missions	2 ^{ème} à 3 ^{ème} année	OAC	Mobilisation des moyens financiers nécessaires à l'acquisition des vedettes	Faible mobilisation des moyens
23	Effets	Nombre de rapports transmis par le comité EITI analysés	Rapports	2 ^{ème} année	OAC	L'instauration d'une bonne collaboration avec le comité EITI	Faible rendement du comité EITI
24	Effets	Nombre d'audits reçus annuellement	Rapports annuels d'audits	1 ^{ère} année et suivantes	OAC	-Instauration d'une bonne collaboration des administrations et entreprises des secteurs pétroliers et miniers -Formation des membres de la CNLCCF dans les secteurs pétroliers et	Les audits ne sont pas exploitables
Gouvernance forestière							
25	Effets	Nombre de rapports d'investigations	Rapports d'investigations	1 ^{ère} à la 3 ^{ème} année	OAC	La CNLCCF maîtrise les conditions d'exploitation forestières	Les sociétés forestières ne reconnaissent pas les attributions de la CNLCCF
26	Effets	Nombre de missions d'investigations par année	Rapports d'investigations	1 ^{ère} à la 3 ^{ème} année	OAC	Transmission des rapports des organes de contrôle à la commission	Absence de collaboration avec les organes de contrôle
27	Effets	Centralisation des caisses	Rapports des missions de contrôle	2 ^{ème} année	OAC	L'organisation de la concertation entre la commission et les structures habilités et concernées	manque de collaboration

N° des activités du Plan	Niveau de résultats	Indicateurs à vérifier	Source de vérification	Période de collecte	Responsable de Suivi	Conditions de réussite de l'activité	Risques liés aux résultats
Gouvernance forestière (suite)							
28	Effets	Nombre de rapports d'audits transmis et examinés	Rapports d'audits	2 ^{ème} année	OAC	La commission maîtrise les mécanismes de fonctionnement du secteur forestier	Les audits ne sont pas exploitables
Gouvernance financière							
29	Effets	Nombre de cas de détournements de chapitres et de dépassement des montants alloués décelés.	Rapports des investigations	1 ^{ère} à la 3 ^{ème} année	OAC	Réalisation des missions d'investigation	Fiabilité des documents de base et absence de formation
30	Effets	Nombre d'investigation par année	Rapports des investigations	2 ^{ème} à la 3 ^{ème} année	OAC	Réalisation des missions d'investigation	Fiabilité des documents de base et absence de formation
31	Effets	- nombre des émissions réalisées sur la loi - taux de satisfaction des usagers	Rapports sondage	1 ^{ère} à la 3 ^{ème} année	OAC	Large médiatisation	Choix des canaux de communication
32	Effets	Nombre de cas frauduleux détectés - proportions des aménagements apportés au système	Rapports d'étapes Rapports des contrôles	2 ^{ème} à la 3 ^{ème} année	OAC	L'organisation de la concertation entre les structures impliquées	Mauvais choix des experts
33	Effets	Nombre de cas frauduleux détectés - proportions des aménagements apportés au système	Rapports d'étapes Rapports des contrôles	3 ^{ème} année	OAC	L'organisation de la concertation entre les structures impliquées	Mauvais choix des experts
34	Effets	Taux de satisfaction des usagers	Rapport de sondage	1 ^{ère} à la 3 ^{ème} année	OAC	-Réalisation des missions d'investigation - bonne collaboration des services concernés	Capacités du personnel non renforcées
35	Effets	- Nombre de structures sensibilisées - nombre d'opérateurs économiques informés des dispositions du code des marchés	Rapports de sensibilisation	2 ^{ème} année et suivante	OAC	Bonne collaboration avec l'administration concernée	-Capacités du personnel non renforcées -faible sensibilisation du grand public
36	Effets	- Nombre de marchés dont la procédure de signature est conforme -nombre des marchés dont l'exécution est conforme	Rapports des investigations	2 ^{ème} à la 3 ^{ème} année	OAC	-Réalisation des missions -Bonne collaboration des services concernés	fiabilité des documents de base et absence de formation

N° des activités du Plan	Niveau de résultats	Indicateurs à vérifier	Source de vérification	Période de collecte	Responsable de Suivi	Conditions de réussite de l'activité	Risques liés aux résultats
Gouvernance financière (suite)							
37	Effets	- Nombre de marchés recensés - le nombre de fiches synthèses des marchés publiés au site - le nombre de visiteurs de guichet	Rapports d'investigations Rapports des publications statistiques	2 ^{ème} à 3 ^{ème} année	OAC	-Création d'une banque de donnée accessible - Bonne collaboration des services concernés	Fiabilité des informations
38	Effets	- Volume de la dette - nombre de bailleurs de fonds du Congo recensés	Rapport de l'examen des documents comptables de la dette statistiques	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	OAC	Mobilisation des moyens pour la réalisation de l'audit	Mauvais choix du cabinet et fiabilité des documents
39	Effets	- nombre de personnes assujettis - volume des recettes	Rapport de suivi Rapport de l'examen des documents fiscaux	2 ^{ème} année et suivantes	OAC	Mobilisation des moyens pour la réalisation de l'audit	Mauvais choix du cabinet et fiabilité des documents
Secteur Justice et Police							
40	Effets	-Nombre de supports élaborés pour la vulgarisation - Nombre d'agents de police sensibilisés	Rapport de vulgarisation	2 ^{ème} année	OAC	Implication de l'ensemble des agents de police et de justice pour une meilleure prise de conscience	Manque de conscience professionnelle et absence de sensibilisation.
41	Effets	- Taux de satisfaction des autorités - taux de satisfaction de la population	Rapports des sondages	2 ^{ème} année	OAC	Concertation sur l'organisation des sessions de formation	Mauvais choix des formateurs
42	Effets	Le bon rendement de l'Inspection des services judiciaires est assuré	Rapports des sondages	2 ^{ème} année	OAC	Concertation sur l'organisation des sessions de formation	Mauvais choix des formateurs
Secteurs sociaux							
43	Effets	- Volume des dépenses - taux de satisfaction sur le niveau des dépenses	Rapport d'investigation Rapport de sondage	1 ^{ère} année et suivantes	OAC	Réalisation des missions d'investigation	Fiabilité des documents de base
44	Effets	- Volume des dépenses - taux de satisfaction sur le niveau des dépenses	Rapport d'investigation Rapport de sondage	1 ^{ère} année et suivante	OAC	Réalisation des missions d'investigation	Fiabilité des documents de base

N° des activités du Plan	Niveau de résultats	Indicateurs à vérifier	Source de vérification	Période de collecte	Responsable de Suivi	Conditions de réussite de l'activité	Risques liés aux résultats
Secteurs sociaux (suite)							
45	Effets	- Nombre de dénonciations - nombre d'enquêtes et investigations réalisées - nombre de dossiers transmis aux tribunaux	Rapports	Chaque année	OAC	Sensibilisation et réalisation des missions d'enquête	Non application des résultats des investigations
46	Effets	- Nombre de modules sur la corruption introduits par année - nombre d'enseignants formés	Rapports	2 ^{ème} année et suivante	OAC	Organisation de la concertation	Non application des conclusions de la concertation
47	Effets	- Nombre de cartes de notation distribuées par année - Taux de satisfaction des usagers	Rapports Sondages	2 ^e et 3 ^e années	OAC	Large sensibilisation de la population	Manque de maîtrise de l'utilisation des cartes

Approuvé par décret n° 2009 – 235 du 13 août 2009

V. ANNEXES

Approuvé par décret n° 2009 – 235 du 13 août 2009

a- Plan de communication

Approuvé par décret n° 2009 – 235 du 13 août 2009

Introduction

Le plan d'actions de lutte contre la corruption et les infractions connexes que nous venons d'élaborer prescrit des actions à mener dans toute la sphère de notre pays et dans divers secteurs d'activités. Ces actions sont de caractère spécial et visent à conscientiser tout le monde sur le phénomène de la corruption et ses effets pervers.

Or pour conscientiser, il faut tout à la fois faire connaître et agir psychologiquement en vue d'un résultat précis pour faire adhérer le public cible à l'objet du plan.

Faire connaître pour faire agir implique de montrer où il faut agir pour faire passer le message, sensibiliser le public cible et le convaincre à s'abstenir de commettre la corruption et les infractions connexes. Il va de soi que le plan en matière de communication indiquera les actions qui seront menées et les acteurs qui interviendront.

Pour élaborer le présent plan de communication, nous nous sommes inspirés comme l'ont prescrit les termes de référence du rapport d'étude sur le projet de plan opérationnel de communication du programme national de la lutte contre la corruption et la fraude élaboré par le cabinet CIFACE en mai 2004.

Dans le présent plan de communication, nous ciblons les personnes auxquelles s'adressent les activités de communication. Nous indiquons aussi d'une part les activités préparatoires et d'autre part les activités de communication.

Pour les activités préparatoires, c'est-à-dire celles qui permettent d'organiser la campagne de communication, nous avons prévu :

- une rencontre de travail entre la CNLCCF et le Ministère de communication ;
- une rencontre sous forme de réunion ou de conférence de presse entre la CNLCCF, le CSLC et les responsables des médias.

Le lancement de la mise en œuvre du plan de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude se déroulera au Palais du Parlement sous le patronage du Président de la République en un événement national de grande importance. Ce lancement sera fait en présence du corps diplomatique, de la communauté nationale et internationale. Il y aura une très forte médiatisation.

Pour la partie communication, le présent plan indique ce qui se fera tant en audiovisuel que par les autres canaux appropriés pour atteindre la population dans son ensemble et de façon localisée le public cible :

- des spots publicitaires en français et dans les deux langues nationales (lingala et kituba) seront diffusés une fois par semaine à la télévision et à la radio ;
- des conférences de presse seront organisées tous les six (6) mois par la CNLCCF pour faire l'état des lieux sur l'avancement de la lutte contre la corruption et les infractions connexes.

Toutes ces activités sont insérées dans les tableaux ou chronogrammes suivants.

ACTIONS DE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE NATIONALE DE LUTTE ANTI-CORRUPTION, CONCUSSION ET FRAUDE

N°	Activités	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable de mise en œuvre	Indicateur d'évaluation	Période de mise en œuvre
1	Rencontre de travail de la CNLCCF avec le ministère de la communication (Objet préparatoire des actions de communication sur la lutte contre la corruption)	CSLC	National	CNLCCF	La tenue de la rencontre	Avant le lancement
2	Rencontre de la CNLCCF avec le ministère de la communication	CSLC et responsables des organes de presse	National	CNLCCF	La tenue de la rencontre	Avant le lancement
3	Conférence de lancement de la campagne nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude : « Corruption : manifestations, causes et remèdes en République du Congo » (Palais du Parlement de Brazzaville)	Communauté nationale	National	Gouvernement	Impact de la mobilisation autour de l'action	Jour de lancement
4	Installation des panneaux, des affiches, des banderoles sur les lieux publics, les administrations et les entreprises portant sur les messages de lutte contre la corruption	Communauté nationale	National	CNLCCF	Impact de la mobilisation autour de l'action	Avant le lancement
5	Prix de la meilleure chanson et du meilleur sketch portant sur la lutte contre la corruption	Communauté nationale	National	CNLCCF	Impact du message apporté	Jour de lancement

ACTIONS DE COMMUNICATION CONTINUE

N°	Activités	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable de mise en œuvre	Indicateur d'évaluation	Période de mise en œuvre (mois)			
						6	12	24	36
1	Campagne nationale de sensibilisation sur la lutte anti-corruption y compris le développement et l'exécution d'un programme national d'éducation civique sur la corruption destiné à la population	Grand public	National, départemental et municipal	CNLCCF	Impact de la mobilisation autour de l'action	*	*	*	*
2	Débats télévisés sur les thèmes anti-corruption	Communauté nationale	National, départemental et municipal	CNLCCF	Exécution de la tâche	*	*	*	*
3	Conférence de presse de la CNLCCF tous les 6 mois : le Président de la CNLCCF fait l'état des lieux de la lutte nationale anti-corruption, concussion et fraude au Congo devant la presse.	Communauté nationale	National	CNLCCF	Exécution de la tâche	*	*	*	*
4	Conférences-débats décentralisées dans les grandes agglomérations	Population nationale à travers un échantillon par localités ciblées	National, départemental et municipal	CNLCCF	Exécution de la tâche	*	*	*	*
5	Emission d'un timbre postal spécial par la SOPECO : « campagne de lutte anti-corruption, concussion et fraude. »	National et international	National	CNLCCF SOPECO	Impact de la mobilisation autour de l'action		*		
6	Séminaires périodiques sur les thèmes anti-corruption organisés avec le concours des institutions internationales	Grand public	National	CNLCCF	Exécution de la tâche	*	*	*	*
7	Prix de la meilleure dissertation sur un thème anti-corruption au niveau secondaire et universitaire	Elèves et étudiants	National, départemental et municipal	CNLCCF	Exécution de la tâche		*	*	*
8	Prix de la meilleure investigation journalistique sur la corruption	Médias nationaux	National	CNLCCF	Exécution de la tâche		*	*	*
9	Maintien et poursuite de l'installation des panneaux, des affiches, des banderoles sur les lieux publics, les administrations et les entreprises portant sur les messages de lutte contre la corruption	Communauté nationale	National, départemental et municipal	CNLCCF	Impact de l'action sur la population		*	*	*

b- Esquisse d'un programme de formation des membres de la CNLCCF, de l'OAC et du personnel technique de ces organes

Approuvé par décret n° 2009 – 235 du 13 août 2009

Avant de faire l'esquisse d'un plan de formation pour les activités de la CNLCCF et de l'OAC, il paraît indispensable d'apporter un éclairage de base.

La fraude est un acte qui a été réalisé en utilisant des moyens déloyaux destinés à surprendre un consentement, à obtenir un avantage matériel ou moral indu ou réalisé avec l'intention d'échapper à l'exécution des Lois.

La corruption est un abus de pouvoir en vue d'obtenir un enrichissement personnel ou pour le compte de tiers.

La concussion est un délit qui consiste à un agent de l'Etat ou du secteur privé à percevoir des sommes non dues dans le cadre de l'application d'une législation.

Les synonymes de la concussion sont le détournement, la malversation et le vol.

Il s'ensuit que pour lutter efficacement contre la corruption, la concussion et la fraude, il faut aussi connaître la législation transgressée à cause de ces faits.

La réalité en matière de formation sur les législations c'est qu'elle exige la spécialisation. Telle personne spécialisée en matière de législation douanière n'est pas automatiquement spécialisée en matière de législation fiscale, de législation de change ou des lois et règlements relatifs à la comptabilité physique ou à la comptabilité commerciale.

Cependant en sus de la formation spécifique en ces différentes matières, il y a la formation générale, intellectuelle sur l'acquisition des connaissances universitaires sur la corruption, la concussion et la fraude qui sont des phénomènes qui intéressent les sciences sociales que sont : l'anthropologie, la sociologie, la psychologie, les sciences politiques et administratives, l'économie et le droit. Cette deuxième formation est complémentaire à la première. A elle seule, elle ne suffit pas parce qu'elle comporte généralement plus de phraséologie et très peu de techniques de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude.

Cet éclairage est indispensable parce que les cadres qui évoluent à la CNLCCF sont des spécialistes dans leurs formations professionnelles d'origine. Pour qu'ils soient performants dans les domaines de corruption, de concussion et de fraude sur les législations citées supra, il faudrait un minimum de formation de réadaptation, un recyclage.

Suite à cet éclairage, nous proposons le plan de formation suivant :

Formation technique et spécialisée

Cette formation se déroulera soit au pays soit à l'étranger. Chaque groupe de spécialistes suivra un programme de formation qui pourrait durer d'un à trois mois. Les spécialisations comprendront les techniques d'investigation en matière douanière et fiscale et en matière de police, les finances, la comptabilité publique et les technologies d'information et de communication.

Formation complémentaire

La formation complémentaire peut se dérouler en deux phases.

L'une des phases pourrait être des séminaires organisés à Brazzaville en faisant venir des experts régionaux et internationaux avec l'aide des partenaires en développement.

La deuxième phase de formation complémentaire peut être effectuée à l'étranger à l'occasion des cours, séminaires, ou atelier focalisés sur le problème de la corruption organisés par des organismes internationaux et les grandes écoles professionnelles des pays d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord.

Dans le cadre du renforcement des capacités, des missions peuvent être organisées pour permettre aux membres de la CNLCCF de bénéficier de l'expérience des structures analogues des pays ayant obtenus des résultats fiables dans la lutte anti-corruption.

c- Esquisse du budget d'exécution du plan d'action

Approuvé par décret n° 2009 – 235 du 13 août 2009

Esquisse de budget d'exécution du plan d'action

N°	Activités	Eléments budgétaires ou activités spécifiques	Coûts des activités en million de Francs CFA			TOTAL
			Année 1	Année 2	Année 3	
1-Lancement médiatique de la campagne de démarrage						
1-1	Couverture médiatique de la rencontre CNLCCF – responsables des médiats	Organisation de la séance de travail et autres dispositions.	1	0	0	1
1-2	Tenue de la campagne	Mobilisation des médias, mobilisation des artistes, supports d'annonces (spots, banderoles, annonces dans la presse audiovisuelle), collation des officiels et sécurité.	25	0	0	25
1-3	Organisation des débats à Brazzaville et à l'intérieur du pays (1)	Tenue des conférences	20	30	30	80
1-4	Couverture des campagnes	Vulgarisation des textes	5	0	0	5
1-5	Prix de la meilleure chanson et de la meilleure pièce théâtrale anti corruption	Organisation des concours et remise des prix	10	0	0	10
Sous-Total 1			61	30	30	121

Esquisse de budget d'exécution du plan d'action

N°	Activités	Éléments budgétaires ou activités spécifiques	Coûts des activités en million de Francs CFA			TOTAL
			Année 1	Année 2	Année 3	
2- Exécution des dépenses du Plan d'action par la CNLCCF et l'IOAC						
2-2	Installation et fonctionnement des organes techniques	Aménagement et équipement des bureaux de la CNLCCF	100	50	50	200
		Fonctionnement de la CNLCCF	700	500	500	2.000
		Aménagement et équipement des bureaux de l'Observatoire	100	50	30	180
		Fonctionnement de l'Observatoire	200	100	75	375
2-3	Prix d'encouragement de trois fonctionnaires par département ministériel qui se font fait distinguer de façon remarquable sur le plan de l'intégrité et de la conscience professionnelle	Sélection des fonctionnaires par résultat de gestion par objectif	100	100	100	300
2-4	Prix meilleure dissertation	Organisation des concours de dissertation et remise des prix	2	2	2	6
Sous Total 2			1.222	802	757	2.781

Esquisse de budget d'exécution du plan d'action

N°	Activités	Eléments budgétaires ou activités spécifiques	Coûts des activités en million de Francs CFA			TOTAL
			Année 1	Année 2	Année 3	
3- Formation sur la lutte contre la corruption						
3-1	Voyage d'étude des membres de la CNLCCF à l'étranger	Billet et frais de mission	60	60	60	180
3-2	Voyage d'étude des membres de l'Observatoire à l'étranger	Billet et frais de mission	40	40	40	120
3-3	Formation technique à l'étranger des membres et personnel de la CNLCCF	Coût de la formation	50	50	50	150
3-4	Formation technique à l'étranger des membres et personnel de l'Observatoire	Coût de la formation	30	30	30	90
3-5	Formation locale des membres et du personnel de la CNLCCF et de l'OAC avec ou sans le concours des experts internationaux	Coût de la formation	15	15	15	45
Sous-Total 3			195	195	195	585
TOTAL GENERAL			1.478	1.027	982	3.487

Approuvé par décret n° 2009 – 235 du 13 août 2009